



Résolution soumise par la République populaire de Chine

Concernant la création d'un réseau international de détection des individus et organisations représentant une menace criminelle, notamment terroriste.

L'Assemblée Générale,

Se félicitant de la mise en place du « schéma de programmation pour la Construction d'un Système de Crédit Social (2014-2020) », système de notation de réputation sociale bâti sur des données collectées par des outils de technologie pour surveillance de masse dans le but d'évaluer individus, organisations et entreprises sur leurs rapports sociaux, économiques et politiques;

Se félicitant également de la baisse de criminalité et homicides étant donné que entre 2006 et 2016, la République Populaire de Chine en a connu une baisse de 54%¹;

Exprimant sa vive préoccupation devant la vague effrayante du terrorisme vu la menace que celui-ci représente aux populations civiles du monde en ayant à lui seul un impact économique global de 52 milliards USD par an²;

Notant avec satisfaction que depuis 2014, la République Populaire de Chine connaît une diminution de 18.8% dans ses taux de terrorisme³;

Désireux de vouloir défendre les citoyens dont la probité est exemplaire en créant une culture universelle de réputation et confiance alliant humanité avec technologie pour faire prôner la paix et la justice dans le monde;

Décide:

1. **De créer** l'Agence d'information humanitaire de détection des Nations Unies (AIHDUN), un organisme international dont le but est d'assembler les services de renseignements mondiaux pour veiller sur les populations et partager les informations sur d'éventuels individus et organisations qui pourraient présenter un danger aux masses;
 - a. Cet organisme serait composé d'un délégué de chaque pays qui représenterait ses services de renseignements nationaux;
 - b. 0.05% des contributions que chaque pays donne à l'ONU devront être reversées à cet organisme afin de permettre l'obtention de technologies (caméras et micros de surveillance, dispositifs récoltant des données biométriques, IA, algorithmes de reconnaissance, bases de données et autres) nécessaires à son bon déroulement;
 - c. Les informations récoltées seront partagées gratuitement entre les représentants de chaque pays dans le but d'assister les pays les moins fortunés à rejoindre ce combat contre le crime;
 - d. Avec l'accord de 2/3 des pays membres, un pays peut intervenir sur territoire étranger afin de faciliter la coopération mondiale pour vaincre le crime et terrorisme transnational;
 - i. Le droit de veto sera accordé aux cinq membres permanents du Conseil de Sécurité;
2. **De soutenir** toutes mesures politiques et toutes actions prises par les services de renseignement répondant aux intérêts du peuple en créant un monde débarrassé de crime, corruption et en particulier sans terrorisme;
3. **D'ordonner** que tous les pays s'unissent dans le but de protéger les masses et faire régner la paix comme le prône les objectifs de développement durable N°16 et N°17.

(La version française fait foi)

¹ "China Crime Rates and Statistics 2000-2019" *World Bank*, 2019, macro.trends.net/countries/CHN/china/crime-rate-statistics

² "Global Terrorism Index 2018." *Institute for Economics & Peace (IEP)*, Nov. 2018, visionofhumanity.org/app/uploads/2018/12/Global-Terrorism-Index-2018-1.pdf.

³ Ibid.